

Collectif de défense de l'hôpital Poissy St-germain

Réunion du 25 janvier 2012

Nombre de participants : 22

Objet de la réunion : cette réunion avait été annoncée à la réunion publique du 3 décembre. Elle avait pour objet de définir les actions futures en présence de nouveaux membres actifs. De fait, il y a assez peu de nouveaux membres, et une participation relativement faible comparée au nombre d'invitations envoyée : 86. La première des actions nouvelles à examiner est la pétition annoncée le 3 décembre.

1 - Inauguration le 13 février 2012 du nouveau service des urgences de l'hôpital de Versailles par Xavier Bertrand.

Le débat à propos d'une action du collectif ce jour-là conduit à décider la fabrication d'une banderole qui sera brandie par quelques membres du collectif pouvant être présents le 13/2 (environ une dizaine). Cette action reste à confirmer par Jean-Michel Orsini qui se charge de vérifier la date et l'heure de l'inauguration Contacts par Internet ou SMS.

Alternative Libertaire (Benjamin Koskas) se propose pour réaliser la banderole et attend des propositions de slogans de la part du collectif (par mail).

Points pratiques à régler : constitution d'un comité réduit de mise au point de cette action qui prendra contact avec les autres collectifs, les organisations syndicales, organisera le rassemblement, etc...

2 - Information sur la réunion publique tenue à Vernouillet (Fred)

Une cinquantaine de participants. Beaucoup de médecins dans le public.

La situation difficile de l'hôpital de Poissy a été expliquée par des problèmes de gestion, essentiellement, en référence à l'hôpital de Meulan qui n'aurait pas de problèmes.

Aucune référence aux effets de la loi HPST (sauf de la part du Dr Lehman ?)

3 - Retour sur la réunion du 3 décembre

Cet événement a permis de constater un intérêt pour le collectif et, rapproché des débats à l'occasion des distributions de tracts, à reconnaître un caractère politique au soutien du collectif qui doit y répondre par de nouvelles actions, au-delà de la pétition.

Quelques propositions et leurs motivations :

1°) ce caractère politique du soutien de la population nécessite de faire le lien entre la situation de l'hôpital de Poissy St-germain et les décisions du gouvernement, notamment la loi HPST. Il est en effet douteux que la situation de l'hôpital puisse s'améliorer si cette loi reste en vigueur.

Proposition d'action : interpeller les politiques, notamment dans la perspective des présidentielles et au-delà des législatives qui suivront.

2°) Les mouvements de défense du service publique de santé se constituent souvent à l'initiative du public mais, pour espérer être victorieux, doivent se joindre aux personnels des hôpitaux.

Proposition d'action : rencontre entre le collectif (quelques représentants) et les personnels de l'hôpital Poissy-St-Germain , avec le petit film réalisé pour le collectif , voir date à la fin du CR (suivi : Jean Michel)

3°) Les rencontres avec la population sont l'occasion de débats et de questions auxquelles, parfois, il est difficile de répondre. Par exemple, la presse s'est faite l'écho d'une attribution par l'ARS d'une aide de 5 millions d'€ à l'hôpital Poissy St-Germain. Cette aide est en fait la somme qui avait été réservée pour la construction d'un nouveau bâtiment pour les urgences de Poissy St-Germain, projet abandonné devant le devis s'établissant à plus du double.

Proposition d'action : édition d'un argumentaire (4 pages) sur quelques points majeurs (projet : Benjamin)

4°) Les collectivités locales doivent se sentir concernées par les services de santé de leur territoire.

Proposition d'action : interpeller les élus locaux actuels à propos de la situation de l'hôpital Poissy St-Germain afin qu'ils agissent pour l'améliorer dès maintenant.

5°) La pétition annoncée le 3 décembre : elle est vue par le collectif comme une action de fond appelée à durer pour avoir plusieurs (dizaines) milliers de signatures afin d'élargir au maximum le débat public.

4 - Première action : la pétition

Le texte proposé est adopté à l'unanimité. Remaquettage et envoi : Jean-Pierre

Elle sera adressée, en premier lieu, à l'ARS, interlocuteur principal, d'après la loi en vigueur.

Mais elle sera également adressée au ministère puisqu'il est demandé l'abrogation de la loi HPST.

Le calendrier fixe un premier rendez-vous au printemps, à l'occasion d'une journée nationale de l'coordination des collectifs de défense des hôpitaux et maternités de proximité

La pétition sera diffusée à tout le carnet d'adresses en demandant à chaque organisation et personne d'en assurer la promotion et la faire signer à l'occasion de tout événement, mise sur les sites et sur un site de pétition en ligne

Campagne de signatures à prévoir par le collectif : objet de la réunion le 8 février pour le calendrier et lieux de signatures, tract de foind qui accompagne ..

5- Finances

Le collectif , ne souhaitant pas se créer en association ni avoir de subvention publiques, il a donc a besoin d'argent pour fonctionner (tracts etc ..)

Chacun a mis son obole ce soir là, mais il est demandé aux organisations membres de renouveler une participation

6 - Prochaines réunions

Rencontre avec le personnel de l'hôpital (participation restreinte) :

jeudi 16 février à 15h

Réunion du collectif :

8 février à 20h30, 16 rue de la sablière, Poissy